

ainsi que d'échanger des impressions sur des sujets d'intérêt général.

Mon Gouvernement a été encouragé par des signes de progrès, depuis quelques mois, dans la voie du désarmement et par les récents événements du Moyen-Orient; toutefois, les perspectives générales restent incertaines et, notamment, la tension actuelle en Extrême-Orient est une source de profonde inquiétude.

Mon Gouvernement a joué un rôle actif à la session spéciale d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies en favorisant les mesures qui pourraient servir de base à un vaste effort en vue de diminuer la tension et d'améliorer la situation dans la région du Moyen-Orient.

Mes Ministres ont accueilli avec satisfaction la déclaration des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni qui se sont dits prêts à interrompre les épreuves d'armes nucléaires pendant un an tandis que des pourparlers auront lieu en vue d'un accord politique; ils espèrent que cette décision aboutira à un accord réel entre les puissances nucléaires, de façon que cette interruption des épreuves se poursuive sous une surveillance internationale efficace. La perspective de nouveaux entretiens d'ordre technique en vue d'examiner d'éventuelles garanties contre une attaque par surprise permet d'espérer que de nouveaux progrès seront réalisés dans cet important domaine du désarmement.

Mes Ministres ont accueilli avec satisfaction l'approbation que vous avez donnée à l'entente importante visant à l'intégration de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. On est à établir les dispositions qui assureront le maintien de cette défense à un niveau d'efficacité et d'économie compatible avec l'évolution rapide de la technique dans ce domaine. On a de plus commencé à prendre des dispositions en vue d'assurer une consultation plus étroite entre certains de mes ministres et certains membres du gouvernement des États-Unis dans le domaine de la politique de défense.

L'appui que vous avez accordé aux programmes visant à fournir une aide pratique aux populations des régions économiquement arriérées de l'univers, par l'intermédiaire des Nations Unies, du Plan de Colombo et en vertu de dispositions spéciales pour les Antilles et le Ghana, témoigne de nouveau de la volonté des Canadiens de participer aux programmes internationaux d'intérêt économique aussi bien qu'humanitaire.

On a déposé devant vous un rapport de la Conférence internationale sur le droit de la mer, tenue à Genève au début de cette année, ainsi que les cinq conventions conclues lors de cette conférence. Mes Ministres appuieront la tenue prochaine d'une deuxième Conférence internationale sur le droit de la mer, qui s'occupera des importantes questions qui n'ont pas été réglées à Genève.

Mon Gouvernement a été heureux de constater l'amélioration de la situation économique générale du Canada. Il continuera ses efforts en vue d'augmenter l'emploi et d'améliorer la situation des personnes provisoirement incapables de trouver du travail.

Durant la présente session vous avez adopté des mesures grandement avantageuses pour la population canadienne.

Vous avez autorisé un accroissement des deniers publics disponibles sous l'empire de la Loi nationale sur l'habitation afin d'intensifier notre programme de construction de logements.

Vous avez prolongé de six autres semaines, durant cette année, la période pendant laquelle les prestations saisonnières étaient versées au titre de la Loi sur l'assurance-chômage.

Vous avez pourvu au relèvement des pensions des anciens membres de la fonction publique, des

forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada.

Vous avez révisé et amélioré la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays et la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), et vous avez augmenté les allocations versées au titre de ces lois.

À titre de nouvelle mesure provisoire destinée à répondre aux besoins des producteurs de céréales des provinces des Prairies, en attendant l'élaboration de mesures à long terme, vous avez assuré à ces producteurs un versement fondé sur la superficie. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été révisée à la lumière de l'expérience acquise dans son application. La portée des secours prévus par la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a été étendue à un plus grand nombre de cultivateurs. La capacité de prêt de la Commission du prêt agricole canadien a été accrue. La Loi sur les normes des produits agricoles du Canada a été modifiée et le montant des versements autorisés par la Loi sur les épizooties a été augmenté.

Vous avez approuvé l'entente qu'il était nécessaire de conclure avec le gouvernement de la Saskatchewan pour réaliser le projet d'aménagement du bras sud de la rivière Saskatchewan et vous avez pourvu à la mise en chantier immédiate du barrage principal de cette entreprise importante.

Vous avez pourvu à l'établissement d'un Office pour aider les petites entreprises du Canada.

Vous avez assuré une augmentation nécessaire des versements accordés par le Parlement pour les universités du Canada.

La Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques a été modifiée, afin de fixer et de rapprocher la date à laquelle les versements autorisés par cette loi pourraient commencer.

Vous avez révisé complètement la loi frappant d'impôts les biens transmis par décès; cette révision a rendu la loi plus équitable et pratique, en plus d'alléger le fardeau pesant sur les petites successions. Vous avez révisé la Loi de l'impôt sur le revenu et accru les exemptions de la taxe de vente au titre de la Loi sur la taxe d'accise.

La Loi sur la capitale nationale que vous avez adoptée permettra la continuation plus efficace du développement et de l'amélioration, suivant des plans à longue échéance, de la capitale nationale et de ses environs immédiats.

Vous avez adopté une loi importante en vue de pourvoir à la réglementation de la radiodiffusion au Canada et d'assurer l'exploitation continue d'un régime national de radiodiffusion qui fournira un service varié et complet d'un haut niveau, qui soit canadien par son contenu et son caractère.

Par la Loi sur la libération conditionnelle, vous avez jeté les bases ordonnées et permanentes de la correction des personnes détenues dans les pénitenciers, ainsi que de leur réhabilitation et de leur retour dans la société comme citoyens utiles.

Vous avez été saisis d'une Déclaration des Droits ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Canada qui ressortissent au Parlement. Tous les intéressés auront maintenant l'occasion d'étudier soigneusement cette mesure, avant que le Parlement se prononce définitivement.

Les autres mesures établies au cours de la présente session comprennent des lois visant à approuver des conventions avec la Belgique et le Congo belge en matière d'impôts sur les revenus, la Loi sur le financement et la garantie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Loi relative à un service de navigation sur la côte de la Colombie-Britannique, une loi constituant en corporation les Commissaires du port de la Tête